



# COMMUNE DE HOHROD

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 30 novembre 2018 -

*sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire*

La séance a été ouverte à 19 h 35 '

Présents : 9 Mr Bernard FLORENCE, Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH, Monsieur Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO

Absente et excusée : 1 Mme Emilie BLAISE-

Absent : 0

Procuration(s) 1 Mme Emilie BLAISE a donné procuration à Mr Willy FRITSCH

Mr Michel DEYBACH est nommé secrétaire de séance

---

### Ordre du jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018
2. Etablissement Public Foncier d'Alsace : demande intervention et convention
3. Fermages 2018 : fixation tarifs et mise à jour baux
4. Finances communales :
5. Urbanisme : dossiers DP-CU
6. Communications diverses et Divers  
Résultats consultation groupement assurances  
Compte rendu réunions  
Divers

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 octobre 2018**

Le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018

## **2. Etablissement Public Foncier d'Alsace : demande intervention et convention**

Mr le Maire informe les Conseillers que l'association EFP d'Alsace (Etablissement Foncier Public) sis 3 Rue Gustave Hirn à STRASBOURG, auquel la Commune avait adhéré en 2016 par le biais de la Communauté de Communes, a soumis à la Commune :

- Un projet de " convention de portage foncier" en vue de l'acquisition, par EPF d'une emprise foncière des terrains situés au lieu-dit Bergbrochen (Maison Blanche) et appartenant à EDF. Cette convention définit, entre autres, les modalités de gestion et de cession, les modalités financières, la durée...)
- Un projet de convention de mise à disposition de bien (pour usage ou occupation par la Commune ou des tiers)  
Cette convention définit, entre autres, l'objet, l'usage, le financement, les assurances...)

Mr le Maire soulève la question de l'avenir de cet ensemble immobilier et foncier, bien placé à mi-hauteur du versant. Il précise que pour le moment, la vente de ce bien est bloquée.

La question de l'intervention – ou non- de la Commune sur ce site est posée. La charge financière pour la Commune, en cas d'une acquisition par EPF à savoir : frais de gestion du bien, assurances, frais de portage de l'EPF, réalisation éventuelle d'un document d'urbanisme permettant de maîtriser le développement de cette zone est également évoqué.

Mr le Maire informe les Conseillers qu'au regard des discussions et incertitudes sur ce projet d'acquisition aucune décision n'est prise ce jour. Il invite néanmoins les Conseillers à réfléchir au devenir de cet ensemble immobilier stratégique ; ce point sera repris à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de vérifier auprès des instances de EDF si ce bien est toujours à vendre et à quelles conditions.

## **3. Fermages 2018 : fixation tarifs et mise à jour baux**

### **3.1. FIXATION TARIFS**

Mr Charles FRITSCH informe les Conseillers que l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 établit l'indice national des fermages pour 2018 à la valeur de **103.05** soit une variation de – 3.04 % par rapport à l'année 2017

ANNEE	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice des fermages	100	106.68	108.30	110.05	109.59	106.28	103.05
Variation de l'indice	Base %	+ 2.63	+ 1.52	+ 1.61	- 0.42	- 3.02	-3.04

Ces valeurs sont applicables aux nouveaux baux à ferme conclus à compter du 11 novembre 2017 et à ceux en cours à cette date.

MM Charles FRITSCH et Michel DEYBACH, concernés par ce dossier, ne participent pas au vote.

Compte tenu de ces variations, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité (7 voix)

► d'appliquer la variation négative de l'indice et fixe comme suit les tarifs pour les loyers dus pour la période du 11 novembre 2017 au 10 novembre 2018, avec paiement à terme échu :

- Landes : **8.71** euros /ha (8.98 x 0.9696)
- Prés : **17.41** euros /ha (17.96 x 0.9696)

► de fixer la location de la marcarie NISSELSMATT : **787.- euros l'an** (812.- x 0.9696)

~Pour les agriculteurs soumis à la TVA, ces prix s'entendent hors taxes.

► de fixer le minimum de facturation (forfait) à **15.- euros**

#### FIXATION DES TARIFS DE LOCATION AUX PARTICULIERS :

Il s'agit des parcelles communales qui ont fait l'objet d'un contrat de location avec des particuliers ; le loyer est payable le 11 novembre de chaque année, à terme échu.

Mr Dominique ECK, concerné par ce point, ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (8 voix) de fixer les loyers suivants :

- **15.- euros (forfait)** par locataire pour les surfaces inférieures à 1 ha
- **20.- euros par** locataire pour les surfaces entre 1 ha et 2 ha
- **36.- euros** par locataire pour les surfaces de plus de 2 ha

Il pourra faire l'objet d'une révision annuelle sur décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour les prix indiqués ci- dessus pour l'année 2017/2018

#### LOCATION PLACETTE A MR CLAUDE CUNY.

Le contrat de location de terrain prévoit également un paiement le 11 novembre de chaque année, à terme échu

Mr le Mare informe le Conseil Municipal que Monsieur Claude CUNY a proposé à la Commune d'acheter la parcelle cadastrée sous section 5 N° 93 au lieu-dit Langenberg.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que cette parcelle n'est pas à vendre. Elle continuera à être proposée à la location pour accueillir le stockage de bois de chauffage à visée commerciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix) que le terrain étant utilisé à des fins commerciales, le montant du loyer est maintenu à 125.- euros.

### **3.2. MISE A JOUR BAUX :**

Les mises à jour portent :

- sur le contrat de bail de Mme Pascale KUGLER : dénonciation contrat suite à déménagement
- sur le contrat de bail de Mr Alain DIDIERJEAN : avenant suite à reprise du terrain de Mme Pascale KUGLER
- sur le contrat de location de terrain de Mr Jean Pierre BASTE : dénonciation contrat suite à déménagement
- sur l'établissement du contrat de location de terrain de Mr Jacques PORTA : reprise terrain de Mr Jean Pierre BASTE

Le Conseil Municipal, après délibération, charge Mr Charles FRITSCH, Adjoint délégué, à signer les nouveaux baux, ou contrats de location de terrains ainsi les avenants qui peuvent intervenir en cours de bail

## **4. FINANCES COMMUNALES**

### **4.1. VISITE MUSEE MEMORIAL DU LINGE :**

Dans le cadre des festivités de commémoration du centenaire de l'armistice de 1918, certains des participants à la cérémonie et à la manifestation qui s'est déroulée au Wahlenstall ont visité le musée du Mémorial du Linge à ORBEY.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal que la Commune prenne en charge le montant dû pour les entrées et la visite guidée, soit 150. - euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement de la facture d'un montant de 150. - euros au Mémorial du Linge

### **4.2 PAIEMENT FACTURE :**

Par mail du 12 novembre 2018, la Commune est sollicitée par la société Elitest de BRUMATH (67170) pour une facture du 31 décembre 2012 d'un montant de 34.02 euros (au titre des inséminations artificielles réalisés) qui reste ouverte dans leurs comptes.

Le Conseil Municipal, considérant le service fait, décide à l'unanimité de payer cette ancienne facture du 31 décembre 2012, d'un montant de 34,02 euros à Elitest.

### **4.3 : AFFAIRES SCOLAIRES : DEMANDE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Mme Francine DIERSTEIN-MULLER fait part aux Conseillers d'une demande formulée par Madame Christelle HAXAIRE, Directrice d'école au nom du regroupement RPI SOULTZEREN-HOHOD. La demande porte sur une participation financière de la Commune à un voyage à Paris des enfants de l'Ecole Élémentaire :

4 enfants de HOHROD sont scolarisés à Sultzeren, le montant de la participation sollicitée est de 62.10 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- décide de donner une suite favorable à la demande de subvention pour un voyage scolaire à Parsi des enfants de l'école élémentaire du RPI SOULTZEREN-HOHROD pour 4 enfants de HOHROD soit un total de 248.40 euros
- précise que la subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Les crédits votés au BP 2018 sur le compte 6574 sont suffisants.

#### 4.4. AFFAIRES SCOLAIRES : ETRENNES 2018

Mme Francine DIERSTEIN-MULLER informe les Conseillers que la Commune de SOULTZEREN a versé pour l'ensemble des élèves du RPI Sultzeren -Hohrod une somme de 10.- euros au titres des étrennes 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le remboursement d'un montant de 40.- euros à la Commune de Sultzeren représentant la participation pour les 4 élèves scolarisés.

#### 4.5 VIREMENTS DE CREDITS

Mr le Maire présente la situation financière (comparatif budget/réalisé) du budget général au 30 novembre 2018. Deux points essentiels sont relevés :

1° Cette situation fait apparaître un solde négatif sur le compte 611 "Prestations de service " (travaux de débardage) de 19 701, 26 euros alors que le compte "Autres contributions (salaires et charges sociales bucherons, entre autres) fait apparaître un excédent de 24 916.94 euros

2° le compte 61551 "Entretien matériel roulant présente un solde négatif de 3 423.75 euros

Mr Charles FRITSCH, Adjoint apporte les explications suivantes :

1° les bûcherons du SIVU forestiers n'étaient pas disponibles pour les coupes réalisées en juillet et août de cette année ; l'ONF nous a proposé de faire effectuer ces travaux par une entreprise

2° Les Conseillers sont informés du détail des factures de réparation du FIAT DOBLO (en circulation depuis) et de l'Unimog (révision réalisée en vue de la visite technique) qui sont plus importantes que prévues en début d'année.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

##### DCM MODIFICATIVE N° 4 :

En fonctionnement :	Dépenses :	C/ 611	+ 20 000.00 €
	Dépenses :	C/ 65548	- 20 000.00 €

##### DCM MODIFICATIVE N° 5

En fonctionnement :	Dépenses :	C/ 61551	+ 5 000.00 €
	Dépenses :	C/ 6247	- 5 000.00 €

## **5. URBANISME : DOSSIERS DP-CU**

### DECLARATIONS PREALABLES

- 24 octobre 2018 : Mr Alain FINKBEINER Hôtel le PANORAMA 3, Route du Linge à HOHROD : création terrasses en rez de jardin et d'une terrasse surélevée : le dossier est en cours d'instruction à Colmar Agglomération

### CERTIFICATS D'URBANISME

- 30 octobre 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Danièle BINGLER, notaire à MUNSTER (68140) et portant sur les terrains cadastrés sous Section 2 N° 197-218-219-221-222-223-268/217 d'une surface totale de 3947 m<sup>2</sup> au 29 Chemin du Langaeckerlé et lieu-dit Langaeckerlé : le dossier a été instruit en mairie
- 17 novembre 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Sandrine GLATZ, notaire à RIQUEWIHR (68340) et portant sur le terrain cadastré sous Section 1 N° 393/2 d'une surface de 712 m<sup>2</sup> sis 4 Chemin des Prés : le dossier a été instruit en mairie

## **6. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS**

### **RESULTATS CONSULTATION GROUPEMENT ASSURANCES - COMPTE RENDU REUNIONS – DIVERS**

#### 6.1. RESULTATS CONSULTATION GROUPEMENT ASSURANCES :

Mr le Maire informe les conseillers des résultats de la consultation opérée dans le cadre d'un projet de groupements d'assurance initiée par la Communauté de Commune (réf DCM du 25 05 2018 point 5).

Il présente les résultats chiffrés pour la Commune de HOHROD : tarifs très intéressants et meilleures garanties incluant également des activités annexes qui jusqu'à présent nécessitaient des assurances ponctuelles : journée citoyenne, utilisation véhicule personnel par les agents dans le cadre d'une mission etc.

Les nouveaux contrats entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Conseil Municipal prend acte

#### 6.2. COMPTE RENDU REUNIONS

Mr le Maire et les adjoints rendent compte des réunions auxquelles ils ont pris part :

- 19 novembre 2018 : réunion du Sivu forestier à Munster
- 22 novembre 2018 : présentation de la nouvelle organisation du tri dans la vallée à compter du 01/01/2019 dans le cadre de la généralisation de l'apport volontaire. Les cabas de pré-collecte et un guide du tri seront distribués dans chaque foyer mi-décembre par les membres du Conseil Municipal

#### 6.3. DIVERS

- Mme Francine DIERSTEIN-MULLER propose de compléter le tableau de répartition des tâches pour la soirée du St Nicolas du 7 décembre prochain
- La fête des aînés est fixée au dimanche 20 janvier 2019

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 21 h 55 '

Tableau des signatures  
 Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
 de la Commune de HOHROD  
 de la séance du 30 novembre 2018

Ordre du Jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018
2. Etablissement Public Foncier d'Alsace : demande intervention et convention
3. Fermages 2018 : fixation tarifs et mise à jour baux
4. Finances communales :
5. Urbanisme : dossiers DP-CU
6. Communications diverses et Divers
  - Résultats consultation groupement assurances
  - Compte rendu réunions
  - Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Matthieu BONNET	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale	Procuration à Mr Willy FRITSCH	
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		

Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		